

DECRET N° 2000-645 DU 29 DECEMBRE 2000

Portant inscription au tableau d'avancement
aux grades supérieurs des personnels officiers
des Forces Armées Béninoises au titre de l'année
2001.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de
la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 90-016 du 18 juin 1990 portant création des Forces Armées
Béninoises ;
- Vu** la loi n° 81-014 du 10 octobre 1981 portant statut général des personnels
militaires des Forces Armées Béninoises et les Lois n° 88-006 du 26 avril
1988 et n° 98-012 du 25 février 1998 qui l'ont modifiée et complétée ;
- Vu** l'ordonnance n° 2000-001 du 02 janvier 2000 portant Loi de Finances pour la
Gestion 2000 ;
- Vu** la Proclamation le 1er avril 1996 par la Cour constitutionnelle des résultats
définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;
- Vu** le Décret n° 99-309 du 22 juin 1999 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le Décret 97- 143 du 25 mars 1997 portant attributions, organisation et
fonctionnement du Ministère de la Défense Nationale ;
- Sur** proposition du Ministre délégué auprès du Président de la République,
chargé de la Défense Nationale ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 20 décembre 2000 ;

DECRETE :

Article 1er.- Sont inscrits à titre d'ancienneté ou au choix au tableau
d'avancement au titre de l'année 2001, les Officiers des Forces
Armées Béninoises dont les noms suivent :

I- GENDARMERIE NATIONALE

1.1- POUR LE GRADE DE COLONEL

- Lieutenant-Colonel CHABI Soulémane
- Lieutenant-Colonel BANCOLE K. Elie
- Lieutenant-Colonel DOMINGO Camille
- Lieutenant-Colonel SEMEGAN Cocou

1.2 POUR LE GRADE DE LIEUTENANT-COLONEL

- Chef d'Escadron TOSSE Sébastien
- Chef d'Escadron KLIKPO Kokou
- Chef d'Escadron SEKOU Adamou
 - Chef d'Escadron DANTON Valentin
- Chef d'Escadron MOHAMED Abdoulaye
- Chef d'Escadron OUSMANE Mounirou

1.3 POUR LE GRADE DE CHEF D'ESCADRON (Commandant)

- Capitaine AHIHA Enabouhoua Justin
- Capitaine EGGOH Sotomey Kodjo Noël
- Capitaine KLINKPE O. Lucien O. Ayéladé
- Capitaine AFANNOU Ludovic
- Capitaine de SOUZA Arcadius Christian

1.4 POUR LE GRADE DE CAPITAINE

- Lieutenant ADJIBI Emile
- Lieutenant DANSOU Kossi Antoine
- Lieutenant ADJAHO Marcel

II- ARMEE DE TERRE

2.1- POUR LE GRADE DE COLONEL ou MEDECIN-COLONEL

- Lieutenant-Colonel OKE Soumanou
- Lieutenant-Colonel HOUNSOU Patrice

.../...

- Lieutenant-Colonel YOTTO Sosthène
- Lieutenant-Colonel AWAGBE BEHANZIN Luc
- Lieutenant-Colonel TOGBE Comlan
- Lieutenant-Colonel N'TCHA M'PO Gilbert
- Lieutenant-Colonel ZOHOUN Achille Dieu-Donné
- Médecin-Lieutenant-Colonel AGBOTON Arielle Evelyne
- Lieutenant Colonel N'DA BIO Orou Toui
- Lieutenant Colonel BIO NINGUI Bakassiri
- Lieutenant Colonel HOUEGBONOU Boniface
- Lieutenant Colonel TCHOKPONHOUE Irénée

2.2 POUR LE GRADE DE LIEUTENANT- COLONEL ou PHARMACIEN LIEUTEANT-COLONEL ou INTENDANT MILITAIRE DE 2^{ème} CLASSE

- Chef d'Escadron KOUNOU Moïse Plaisir
- Chef de Bataillon KEITCHION Théophile
- Chef de Bataillon BIAOU Alidou
- Chef de Bataillon LOKOTO Charles
- Chef de Bataillon AGOHOUNDJÉ Norbert
- Chef d'Escadron ABDOU Lassissi Ganiou
- Chef de Bataillon BOURANDI Y. Diboussé Alahassann
- intendant Militaire de 3^{ème} classe MEDESSOUKOU Désiré Ayihadji
- Chef de Bataillon GNINOUE Kokou
- Chef de Bataillon GNAHO Sanni
- Commandant DESSOUASSI Kouessiba Agnès
- Commandant HOUENASSOU Léon Jérôme Coovi
- Chef de Bataillon RAIMI Mounirou
- Chef de Bataillon DESSOUASSI Hoboubé Antoine
- Pharmacien Commandant ABDOULAYE Idrissou
- Commandant CAPO-CHICHI Jean

2.3 POUR LE GRADE DE COMMANDANT ou MEDECIN-COMMANDANT ou INTENDANT MILITAIRE DE 3^{ème} CLASSE

- Capitaine KONIGA Boni Philippe
- Intendant Militaire Adjoint KODA Alidou
- Capitaine BAGRI Kouagou Albert
- Médecin-Capitaine ATADOKPEDE Agbomènou Félix
- Capitaine ALOFAN Sognisso
- Capitaine TABE Lafia Soulémane

.../...

- Capitaine ADJAHO Antoine Guy
- Médecin- Capitaine LANTONKPONDE Wilfrid Serge
- Capitaine HOUMENOU Coovi
- Capitaine SOGNI Justin
- Capitaine ADJILE Elisée
- Capitaine SANNI Bachabi Abdoul-Baki
- Capitaine ADANDEDJAN Blaise
- Capitaine KEREKOU Aimé Hervé Nato
- Capitaine AGBEMADOKPONOU Gassin Edouard
- Capitaine GBAGUIDI Fructueux Candide Ahodégnon
- Capitaine ISSA Abou
- Médecin-Capitaine AHOUANVOEKE Etienne Djidjoho Léonce
- Capitaine MEDETO N'GBEDRO Chimato
- Capitaine KOHOUNGO Eké Appolinaire

2.4 POUR LE GRADE DE CAPITAINE OU MEDECIN-CAPITAINE

- Lieutenant ADEDODJA Rogatien
- Lieutenant LOSSITODE Gilbert
- Lieutenant AKANNI Louis Victorien Olladé
- Lieutenant HOUNDJREBO Clément Nicaise
- Lieutenant ALAO SALOU A. Bariou A.
- Médecin-Lieutenant BONI GUESSOU Sabi Sika

III FORCES AERIENNES

3.1 POUR LE GRADE DE COLONEL

- Lieutenant-Colonel DOSSOU-YOVO Symphorien

3.2 POUR LE GRADE DE LIEUTENANT- COLONEL

- Commandant DJIKINDE Comlan Emmanuel Marcellin
- Commandant KANDISSOUNON Ousmane
- Commandant AMOUSSOU Charles Roger
- Commandant GOGUE Abdoulaye

.../...

3.3 POUR LE GRADE DE COMMANDANT

- Capitaine CLACO Montcho Félicien
- Capitaine ADOME Gbodja Cosme
- Capitaine LIMA Gustave Patrice

3.4 POUR LE GRADE DE CAPITAINE

- Lieutenant GBAGUID T. D. Fernand

IV FORCES NAVALES

4.1 POUR LE GRADE DE CAPITAINE DE VAISSEAU (Colonel)

- Lieutenant-Colonel ZOCLY Michel
- Lieutenant Colonel DOSSOU J. B. Siméon

4.2 POUR LE GRADE DE CAPITAINE DE FREGATE (Lieutenant-Colonel)

- Capitaine de Corvette GBESSEMEHLAN Hounsou
- Capitaine de Corvette HOUENOU Loko Randolphe
- Capitaine de Corvette BAMISSO Aoui Zibrila
- Capitaine de Corvette LOGBO Salako Pierre

4.3 POUR LE GRADE DE CAPITAINE DE CORVETTE (COMMANDANT)

- Lieutenant de Vaisseau AHOYO Fernand Maxime
- Lieutenant de Vaisseau GONSALLO Joseph François d'Assise
- Lieutenant de Vaisseau DAGUE Kuessi Michel

4.4 POUR LE GRADE DE LIEUTENANT DE VAISSEAU (CAPITAINE)

- Enseigne de Vaisseau de 1^{ère} Classe AHOUANMENOUE Samson Sètonджи

Article 2.- Les Décrets de promotion des Officiers ci-dessus cités seront trimestriels et comporteront uniquement la liste des candidats inscrits pour le trimestre donné.

.../...

Article 3 : Tout officier inscrit au tableau d'avancement est systématiquement décroché dudit tableau s'il encourt une sanction supérieure à dix (10) jours d'arrêts de rigueur avant la parution du Décret portant promotion de personnels officiers des Forces Armées Béninoises aux grades supérieurs au titre de trimestre le concernant.

Article 4.- Le Ministre délégué auprès du Président de la République, chargé de la Défense Nationale et le Ministre des Finances et de l'Economie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent Décret qui sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 29 décembre 2000

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre d'Etat, Chargé de la Coordination
de l'Action Gouvernementale, du Plan, du
Développement et de la Promotion de l'Emploi,

Bruno AMOUSSOU.-

Le Ministre délégué auprès du Président
de la République, chargé de la Défense,
Nationale,

Pierre O S H O.-

Le Ministre des Finances,
et de l'Economie,

Théophile NATA.-

Ministre intérimaire

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MECCAG-PDPE 4 MDN 4 MFE 4 AUTRES MINISTERES 17 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP 3 INTERESSES JO I.